



FISCALITÉ  
MADELIN

**ARÉLIA**

Prévoyance, Santé et Retraite  
des travailleurs indépendants



**AREAS**  
assurances



“

**Avez-vous  
pensé à...**

”

- › la conséquence d'un arrêt de travail sur votre entreprise et votre famille ?
- › ce que rembourse le régime obligatoire sur vos frais de santé ?
- › ce que seront vos revenus à la retraite ?
- › optimiser votre fiscalité ?

# QUELLE PROTECTION POUR LE TRAVAILLEUR NON SALARIÉ ?

*Votre protection en cas d'accident, de maladie ou même lors de votre départ à la retraite est souvent insuffisante.*

## Perte de revenus / Régime obligatoire

Exemples de carence en cas d'arrêt de travail



Exemples de remboursements santé par le régime obligatoire

Aréas vous propose des formules qui pourront s'adapter à vos besoins de prise en charge

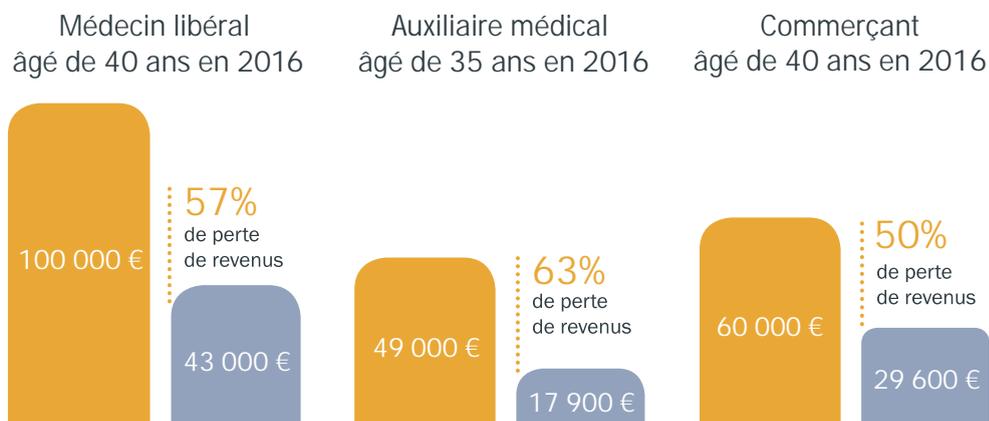
## Remboursement Sécurité sociale en euros / Reste à charge en euros



Exemples de perte de revenus à la retraite

Sources : retraite.com - Simulations non contractuelles réalisées pour une personne ayant commencé à travailler à l'âge de 25 ans et prenant sa retraite à 66 ans.

## Revenus annuels nets / Pension de retraite annuelle nette



# LA FISCALITÉ AVANTAGEUSE DE LA LOI MADELIN

*Avec la loi Madelin, vous avez la possibilité de profiter d'une fiscalité avantageuse*

En effet, dans le cadre de la loi Madelin, les cotisations versées au titre de la complémentaire santé, de la prévoyance et de la retraite complémentaire sont déductibles de vos revenus professionnels (BIC, BNC) dans la limite d'un plafond fiscal (disponible fiscal), différent suivant le type de contrat Madelin :

## Santé et prévoyance

- › 3,75 % du revenu professionnel + 7 % du PASS\*, sans que le total ne dépasse 3 % de 8 PASS\*

## Retraite

- › 10 % du revenu professionnel limité à 8 PASS + 15 % de la fraction de ce revenu comprise entre 1 et 8 PASS\*
- › Ou 10 % du PASS\* de l'année en cours, si ce montant est plus élevé

Exemple de montant maximum déductible pour un bénéfice imposable de 50 000 € en 2017 :

- › 4 620 € pour vos contrats santé et prévoyance
- › 6 615 € pour votre contrat retraite



## VOTRE CONJOINT TRAVAILLE AVEC VOUS ?

Il peut bénéficier de la fiscalité Madelin s'il a le statut de «conjoint collaborateur» et répond aux conditions ci-dessous :

- › n'est ni salarié, ni associé
- › ne perçoit aucune rémunération
- › est marié.

NB : pour bénéficier de cette fiscalité, vous devez être à jour de vos cotisations et vos contrats santé doivent être conformes à la réglementation des contrats responsables.

\* Plafond Annuel de la Sécurité sociale 2017 : 39 228 €



## Aréas vous propose une solution complète pour répondre à vos besoins dans le cadre de cet environnement fiscal avantageux

Vous êtes en phase de création, en développement ou un professionnel confirmé, Aréas vous conseillera les solutions les plus adaptées à votre profil.

ARÉLIA  
PRÉVOYANCE



ARÉLIA  
SANTÉ



ARÉLIA  
MULTISUPPORT

(retraite)



### POURQUOI REGROUPER VOS CONTRATS MADELIN ?

- › un interlocuteur unique
- › des démarches simplifiées (comptables, suivi de remboursements...)

# ARÉLIA PRÉVOYANCE

*Protégez vos proches en cas de décès et maintenez vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité*



## Des garanties à la carte souples et modulables en fonction de vos besoins réels pour vous assurer une protection optimale :

### Pour vous

- › Des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail vous assurant un maintien de revenus pour préserver votre sécurité financière et celle de votre famille.
- › Le versement d'une rente qui prend le relais de vos indemnités journalières si une invalidité vous empêche d'exercer définitivement tout ou partie de votre activité professionnelle et ce, jusqu'à vos 65 ans.
- › Des garanties Décès pour aider vos proches à s'organiser financièrement si vous disparaissiez.

### Pour votre entreprise

- › Pour éviter qu'un arrêt de travail ne mette en péril l'avenir de votre entreprise, bénéficiez d'une garantie "remboursement des frais professionnels ou frais de remplacement".

Elle prend en charge, en cas d'arrêt de travail, les frais généraux permanents (salaires et charges sociales, factures d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone, frais de location...) ou les frais d'un remplaçant pour maintenir l'activité de votre entreprise.



## VOS AVANTAGES

- › Vous fixez vous-même le montant de vos indemnités journalières en fonction de vos revenus et de l'intervention de votre régime obligatoire,
- › Vous déterminez librement le délai à partir duquel vos indemnités vous seront versées.

# Un choix de 4 formules (Essentielle, Sérénité, Confort et Intégrale) bénéficiant de formalités médicales simplifiées ou de solutions sur mesure en fonction de votre situation

## Focus sur la formule «Sérénité»

La formule Sérénité est complète, les niveaux de garanties sont modulables, elle vous permet d'être protégé de manière optimale.



\* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie



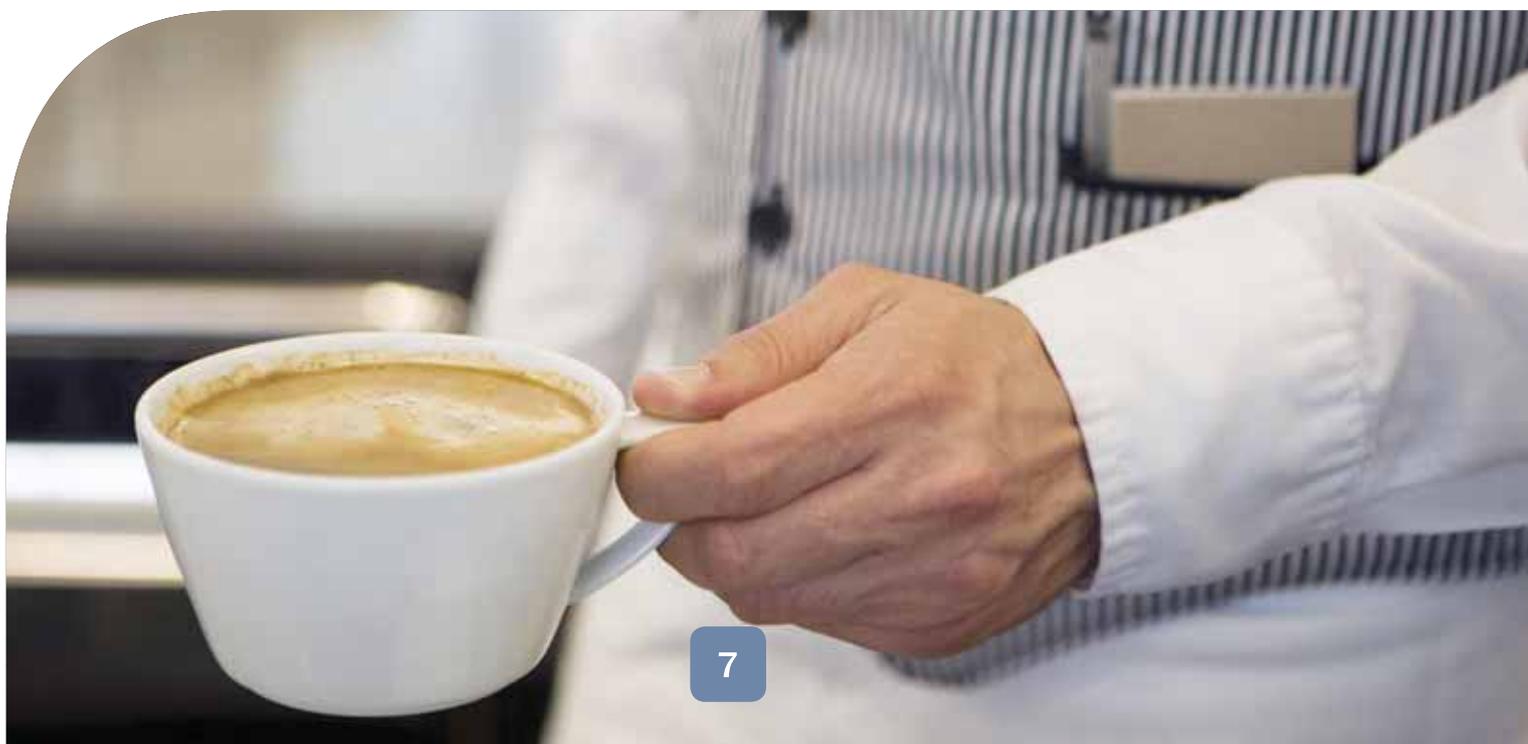
### LE CONSEIL DE VOTRE AGENT

Vous pouvez renforcer les garanties décès et invalidité pour augmenter votre protection en cas d'accident (formules Confort ou Intégrale)



### LES OPTIONS +

- › perte de profession
- › remboursement des frais professionnels ou des frais de remplacement
- › Exonération des cotisations



Un choix parmi 7 formules et la possibilité de renfort dentaire et optique.  
Une formule hospitalisation qui peut être souscrite seule ou en complément.

Formule ECO	5 formules de garanties avec 2 niveaux en optique et dentaire	Formule hospitalisation
	Renfort optique & dentaire	
	Option Bien être : audio-prothèses, cures thermales et médecines douces	

### Des garanties performantes et des tarifs compétitifs :

- › Votre fidélité récompensée : bonus fidélité<sup>(1)</sup> en dentaire en fonction de l'ancienneté de votre contrat ;
- › Une option renfort dentaire et optique qui augmente vos remboursements sur ces postes ;
- › Un forfait optique étendu à la chirurgie correctrice dès la 1<sup>ère</sup> formule ;
- › De nombreux autres forfaits<sup>(1)</sup> : optique, dentaire, forfait pharmacie non remboursée par le régime obligatoire, naissance/adoption, cure thermique...
- › Une option bien-être pour une couverture renforcée pour l'audio-prothèse, les cures thermales et la médecine douce.
- › Des dépassements d'honoraires intégrés dès la 2<sup>ème</sup> formule ;
- › Une prise en charge très large des médecines douces<sup>(1)</sup> : nutritionnistes, ostéopathes, podologues, pédicures, diététiciens, naturopathe, psychologue... ;
- › En hospitalisation<sup>(2)</sup> : forfait journalier, chambre particulière et lit d'accompagnement illimités ;
- › La gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant mineur ;
- › Lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant<sup>(3)</sup> : gratuité de sa cotisation jusqu'à l'échéance annuelle de votre contrat.

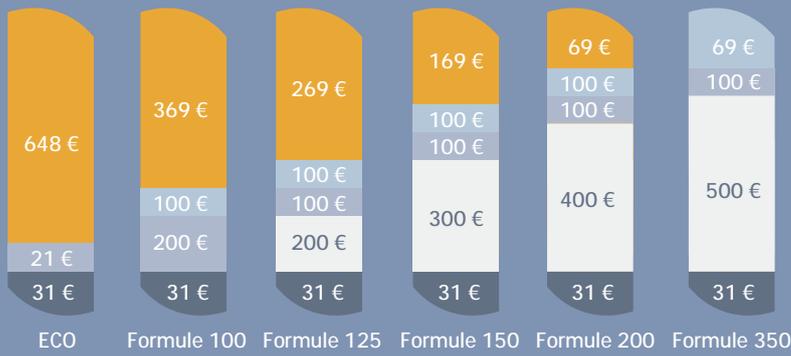


### DES SERVICES PRIVILÉGIÉS, POUR VOUS FACILITER LA VIE

- › **Assistance 24h/24 et 7j/7<sup>(4)</sup>**, en cas d'accident ou de maladie : aide ménagère, garde d'enfants, école à domicile, aide à domicile après une hospitalisation, transports et livraison de médicaments, etc.
- › **Services Santéclair :**
  - des conseils en matière de santé,
  - des tarifs avantageux auprès des 7 500 professionnels de santé partenaires de Santéclair<sup>(5)</sup>,
  - le tiers payant exclusif avec leurs partenaires (opticiens, dentistes, audioprothésistes).
- › **Tiers payant** auprès des professionnels de santé pour vous dispenser d'avance de frais.
- › **Télétransmission directe des décomptes** par votre régime obligatoire : remboursements automatisés sous 48h.
- › **Délivrance d'une prise en charge des frais** en cas d'hospitalisation.
- › **Un espace client Sécurisé** pour consulter vos remboursements, accéder à la géolocalisation des professionnels, etc.

(1) Selon formule souscrite. (2) Les frais d'hospitalisation sont garantis pour une durée illimitée, sauf pour certains séjours hospitaliers, indiqués au contrat. (3) Sous réserve d'être titulaire de votre complémentaire santé Aréas depuis plus de 9 mois. (4) Les prestations Aréas Assistance sont délivrées par notre partenaire AWP SA - RCS 490 381 753 Bobigny - Orias 07 026 66. (5) Des réseaux de partenaires dans différents domaines : optique, dentaire, audioprothèse, bien être et prévention, hospitalisation.

## Exemples de remboursements



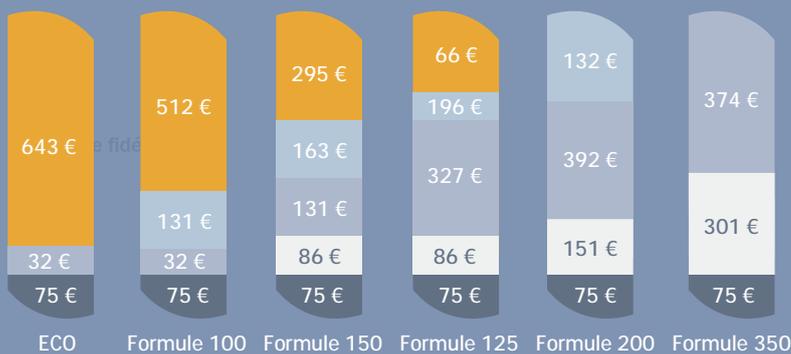
Lunettes : monture et verres « très complexes » : 700 €\*  
\*2 verres « très complexes » (verres blancs multifocaux ou progressifs, sphères hors zone -8 à +8 dioptries) pour les plus de 18 ans + monture (prise en charge de la monture plafonnée à 150 €).

- Rbt Sécurité sociale
- Essentielle
- Intégrale
- Avec Renfort
- Reste à charge



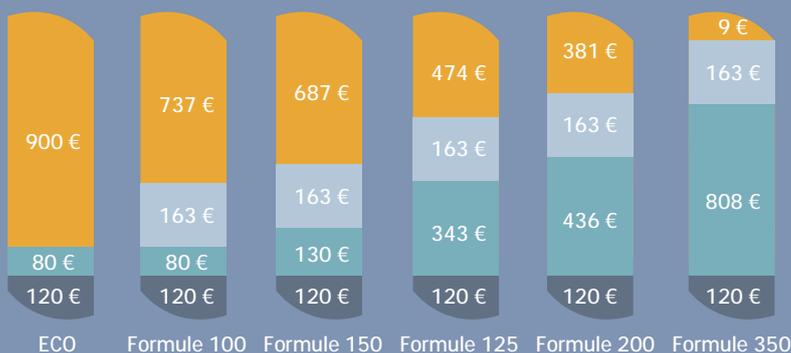
Lunettes : monture et verres « simples » : 470 €\*  
\*2 verres simples (verres blancs à simple foyer, cylindre ≤ à +4 dioptries, sphères -6 à +6 dioptries) pour les plus de 18 ans + monture (prise en charge de la monture plafonnée à 150 €).

- Rbt Sécurité sociale
- Essentielle
- Intégrale
- Avec Renfort
- Reste à charge



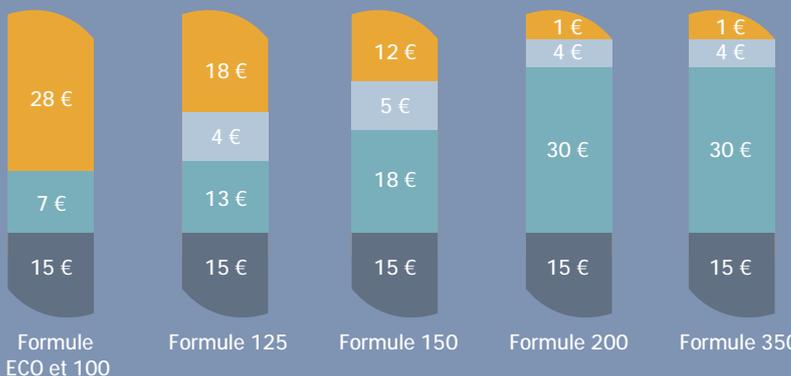
Couronne dentaire : 750 €

- Rbt Sécurité sociale
- Essentielle
- Intégrale
- Avec Renfort
- Reste à charge



Appareil auditif : 1 100 €

- Rbt Sécurité sociale
- Rbt Aréas
- Avec Option Bien être
- Reste à charge



Remboursement consultation généraliste pour dépassements d'honoraires 50 €

\* Contrat d'Accès aux Soins : contrat conclu entre l'assurance maladie et les médecins exerçant en secteur 2 ou titulaires d'un droit à dépassement permanent ainsi que certains médecins exerçant en secteur 1. La liste des praticiens signataires est disponible sur [www.améli.fr](http://www.améli.fr).

- Rbt Sécurité sociale
- Rbt Aréas si non adhérent au CAS\*
- Rbt Aréas si adhérent au CAS\*
- Reste à charge



Les montants ci-dessus ont été arrondis.

# ARÉLIA MULTISUPPORT

Préparez votre retraite  
en toute tranquillité

Arélia Multisupport est un contrat permettant de se constituer un complément de revenus à la retraite versé sous forme de rente<sup>(1)</sup> viagère.

Vous accédez à un contrat d'assurance vie multisupport adapté à votre profil et à vos objectifs. Vous pouvez :

- › déterminer le montant de votre cotisation annuelle et **le rythme de vos versements** (minimum 500 € si versement annuel).
- › investir parmi un choix de **19 supports**, allant du plus sécurisé au plus dynamique : 1 fonds en euros, 3 fonds profilés, 15 unités de compte en obligations ou en actions.
- › effectuer à tout moment des **versements supplémentaires**.
- › arbitrer votre investissement, c'est-à-dire déplacer une partie ou la totalité de votre épargne d'un support d'investissement vers un autre.
- › effectuer une **reconstitution de carrière** (selon la réglementation)
- › mettre en place l'**option de sécurisation progressive gratuite**. À mesure que vous approchez de la retraite, une partie croissante de votre investissement est progressivement placée sur le fonds en euros qui ne peut à la baisse et protège votre capital dans le temps (option activable ou désactivable à tout moment).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour que vos versements soient déductibles, le montant total versé annuellement (cotisations + versements supplémentaires) doit être compris dans un **“tunnel de versements”**. Les versements sont compris entre un minimum (défini à la souscription) et un maximum (égal à 15 fois ce minimum)<sup>(2)</sup>.

(1) Pas de sortie prévue sous forme de capital ni de rachat possible sauf en cas de force majeure prévue par la loi Madelin. Rente soumise à l'impôt sur le revenu (régime des pensions).

(2) Ce “tunnel” évolue chaque année, comme le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

## En cas de décès vos proches sont protégés

### Décès avant le départ à la retraite et avant 60 ans

Le capital atteint au moment du décès, au moins égal au total des sommes investies (hors frais de versement et de gestion), est versé sous forme de rente viagère au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), si vous n'avez pas encore liquidé vos droits (Garantie "plancher").

### Décès entre le départ à la retraite et la 10<sup>e</sup> année de versement de la rente

Si vous avez choisi l'option "annuités garanties", un capital égal à la somme actualisée des rentes non perçues (entre le décès et la 10<sup>ème</sup> année suivant la liquidation des droits) sera versé au bénéficiaire désigné. En cas de réversion cette mesure s'applique au décès du réversataire au profit d'un bénéficiaire désigné.

### Décès après le départ à la retraite

Si vous avez opté pour la réversibilité de la rente, celle-ci sera versée au bénéficiaire désigné à hauteur de 60 % ou 100 % selon le choix effectué.



### VOUS DÉTENEZ DÉJÀ UN CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

Vous pouvez le transférer chez Aréas en conservant son antériorité fiscale. Contactez simplement votre agent général Aréas pour souscrire un contrat Arélia Multisupport. Vous n'avez aucune autre démarche à accomplir, Aréas s'occupe de tout.



### TOUS NOS FONDS SONT GÉRÉS PAR DES PARTENAIRES DE RENOM, SÉLECTIONNÉS POUR LA QUALITÉ RECONNUE DE LEUR GESTION

- ⊕ Rothschild & Cie
- ⊕ Edmond de Rothschild Asset Management
- ⊕ Lazard Frères Gestion
- ⊕ Comgest
- ⊕ Financière de l'Échiquier
- ⊕ Carmignac Gestion

### Les frais

- › Frais de gestion sur l'encours :
  - fonds en euros : 0,60 % par an.
  - supports en unités de compte : 0,20 % par trimestre.
- › Frais d'adhésion annuel à l'association Arélia : 6 € (pas de frais de dossier).
- › Frais sur versements : 4,50 % maximum (pas de frais de fractionnement).
- › Frais de gestion sur rente : 3 %.
- › Frais d'arbitrages : le 1<sup>er</sup> arbitrage de chaque année civile est gratuit, le 2<sup>ème</sup> est offert en 2017, puis 0,90 % des sommes arbitrées (minimum à laisser sur chaque support : 500 €).

# Un spécialiste de l'assurance des travailleurs non salariés à vos côtés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825. Aujourd'hui représenté en France par le 7<sup>ème</sup> réseau d'agents généraux.

Aréas rassemble plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs attachés à promouvoir une relation de confiance avec ses clients.

Nos 500 points de vente, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle, représentée notamment par les travailleurs indépendants.

Aréas a pour mission d'apporter une réponse globale aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle et personnelle que pour le financement de leur retraite.

Une large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque entreprise a été conçue dans cet esprit.

## DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS

- ✚ Multirisque professionnelle
- ✚ Santé, Prévoyance et Retraite :
  - › pour vous et vos proches, les contrats Arélia éligibles loi Madelin
  - › pour vos salariés, des solutions collectives
- ✚ Véhicules professionnels
- ✚ Transport de marchandises
- ✚ Responsabilité civile des dirigeants



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - [www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des assurances